

Fiche Adhérent 2025-2026

Atelier : **STAGE ENCADREMENT d'ART**

Animatrice : **Françoise BERLY**

Sexe : Féminin / Masculin

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal **Ville**.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail **Courriel** :

Tarifs	Adhésion CCLER *Faire un chèque à l'ordre du CCLER	35 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le.....
	Atelier *Faire le chèque à l'ordre du CCLER Encadrement	15 €/stage	<input type="checkbox"/> réglée le.....

10 € en plus/personne/stage (pour les non-adhérents au CCLER)

- Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements
-

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
Téléphone : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon@free.fr
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

Stage ENCADREMENT d'ART Année 2025-2026

Animatrice, Françoise BERLY Téléphone : 06.14.60.03.42

Jour : Un vendredi par mois. Lieu : Salle Amandine Horaires : de 09h30 à 16h00

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion CCLER (Assurance, secrétariat)	35 €/an
	Cotisation au Stage Encadrement d'Art	15 €/stage

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les stages.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

Avant de débuter toute activité, l'adhérent devra protéger sa table et celle-ci devra être nettoyée à la fin du cours.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

X

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier Stage Encadrement d'Art** pour l'année **2025-2026**.

Date :

Signature :